Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 27022026-12
ID : 022-212201107-20260303-2702202612-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN

LE 27 FÉVRIER 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
13	14	14

Date de la Convocation

20 février 2026

L'an deux mil-vingt-six, le vingt-sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC, la Maire.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Nathalie HAMON, Gilbert KERBOEUF, Willy LE GOURRIEREC, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Cyril LE QUERREC, Valérie HEUZÉ, Mickaël SADOU, Isabelle L'ANTHOËN, Anthony PERON

Excusée : Isabelle RIOU (procuration à Karine THOMAS),

Secrétaire de séance : Virginie LE ROLLAND

Objet : LTC – Convention de prestations de bureau d'études

Madame la Maire fait part d'une convention cadre pour la réalisation de prestations de services du bureau d'études entre la commune et LTC pour la maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment ; de voirie, de réseaux, d'aménagement urbain et d'assistance à la passation de marchés publics. Il convient de délibérer pour autoriser la maire à signer la convention. Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Madame la maire à signer la convention

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La secrétaire de séance

Virginie LE ROLLAND

La Maire

Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMERIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 03 mars 2026
Affiché le 03 mars 2026